

2006

La Scam a 25 ans*

1977-1981

De la représentation des auteurs de l'audiovisuel au sein de la SGDL à la naissance de la Scam.

1977 A la fin des années 70, les auteurs de l'audiovisuel n'obtenant pas une représentation équitable au sein du comité directeur de la SGDL - Société des gens de lettres - Charles Brabant et Guy Seligmann proposent de fonder la SARA - Société des auteurs et réalisateurs de l'audiovisuel. En quelques mois, la SARA compte 200 auteurs et devient rapidement le regroupement représentatif de l'audiovisuel. En 1977, Jean-Marie Drot adresse un mémorandum à tous les auteurs audiovisuels de la SGDL pour la mise en place du bulletin unique de déclaration regroupant l'ensemble des ayants droit de l'œuvre audiovisuelle de collaboration. La lutte pour la représentation des auteurs de l'audiovisuel au sein de la SGDL aboutit alors à la création de la commission télévision, présidée par Jean-Marie Drot.

1978 A partir de 1978, les auteurs de l'écrit, de la radio et de l'audiovisuel sont équitablement représentés au comité de la SGDL, chacun y accède selon la légitimité de l'élection et la commission des œuvres audiovisuelles est créée. La loi du 4 janvier 1978 oblige la SGDL, association dite « Loi 1901 », à renoncer à la gestion des droits qui doivent être confiés à une société civile.

1979 Dès 1979 et durant toute l'année suivante, certains membres du comité jettent les bases d'une société nouvelle de type « société civile » constituée par collèges d'œuvres de l'écrit, de l'audiovisuel et de la radiophonie, pour tenir compte d'une véritable représentation des auteurs. Signature du premier protocole d'accord avec Radio France pour l'exploitation des œuvres de son répertoire.

1980 Les prix télévision et les prix radio pour l'ensemble de l'œuvre et pour le meilleur documentaire de l'année sont créés par la commission télévision et la commission des œuvres sonores.

1981 Le 19 mai 1981, les 24 membres du comité de la SGDL choisissent en leur nom propre de créer la Scam, Société civile des auteurs multimedia. Igor Barrère, Jean Bassan, Pierre Béarn, Daniel Bécourt, Jacques Bens, François Billetdoux, Jean-Jacques Bloch, Jean Blot, Charles Brabant, Pascale Breugnot, François Caradec, Didier Decoin, Philippe Dumaine, Hubert Knapp, Gilles Lapouge, Jacques Legris, Magali, Paul Mousset, Jacques Nels, Jean Rousselot, Guy Seligmann, Hélène Tournaire, Henri de Turenne et Roger Vrigny se réunissent le 2 juin 1981. Les 24 membres fondateurs élisent alors le premier conseil d'administration de la Scam qui élit le premier bureau.

A cette occasion Charles Brabant devient le premier président de la Scam et Laurent Duvillier, le délégué général de la Scam.

Proposé par François Billetdoux, le nom de la Scam, « auteurs multimedia » exprime la diversité des auteurs au sein d'une même société œuvrant pour plusieurs media. Une dimension pluridisciplinaire à laquelle la société sera toujours particulièrement attachée.

1981–1998

Du développement de la Scam à la séparation définitive avec la SGDL

1981 2 juin 1981 – Charles Brabant est élu président de la Scam

1982 Le 17 mars, la première assemblée générale extraordinaire de la Scam se réunit à l'Hôtel de Massa pour supprimer le quorum. Près de 300 auteurs y assistent.

1982-1983 Les sociétés d'auteurs reconnaissent le répertoire de la Scam : accords SGDL / Scam confiant la gestion des droits à la Scam, accords SGDL / Scam / Sacem, accords SGDL / Scam / SACD.

1983 juin 1983 – Henri de Turenne est élu président de la Scam

Deux ans après sa création, la Scam rassemble plus de 1 600 auteurs. La Scam signe un contrat général avec le service public pour les quatre chaînes de télévision (TF1, A2, FR3 et RFO).

1984 Le 1^{er} janvier, la gestion des droits d'auteur assurée par la SGDL est entièrement transférée à la Scam.

La Scam reçoit ses premières perceptions en provenance d'opérateurs du câble. Le 4 novembre, elle signe un accord provisoire avec Canal + ainsi qu'un avenant au contrat avec le service public pour l'intégration des régions de FR3.

1985 juin 1985 – Henri de Turenne est réélu président de la Scam

L'association du Prix Albert Londres, à la présidence de laquelle Henri Amouroux vient d'être élu, signe un accord avec la Scam afin qu'elle assure l'administration et la gestion du Prix créé par la fille du célèbre reporter.

Le 9 juin, en partenariat avec l'association de documentaristes, La Bande à Lumière, la Scam finance une étude de marché sur le documentaire de création intitulée « Filmer le Réel : le documentaire de création en France ».

Le 3 juillet, la loi Lang établit une rémunération pour « copie privée » et permet d'unifier les régimes du cinéma et de l'audiovisuel. Elle entérine la protection des œuvres en cas de télédiffusion par câble et satellite et oblige les éditeurs de livre à conclure un autre contrat pour les droits dérivés (adaptation).

La Scam perçoit plus de 7,5 millions d'euros et conclut un contrat général direct avec la première chaîne privée, Canal +.

1986 Près de cinq mille auteurs sont membres de la Scam qui perçoit plus de huit millions d'euros. Le 20 mai, la Scam signe un accord général avec TF1 récemment privatisée. La rémunération pour copie privée se met en place et des protocoles d'accord sont conclus avec les sociétés Copie France pour le répertoire audiovisuel, et Sorecop pour le répertoire sonore.

1987 juin 1987 – Charles Brabant est élu président de la Scam

Création du Comité canadien de la Scam. À Montréal, Elisabeth Schlittler est désignée délégué général.

1988 Création du Comité belge de la Scam. À Bruxelles, sous la présidence de Pierre Mertens, Serge Young est désigné délégué général. La Scam perçoit plus de onze millions d'euros. Le 28 janvier, elle signe un contrat général avec la troisième chaîne privée M6 et avec la chaîne Canal J diffusée sur le câble. Le 9 octobre, la Scam aide Michel Mitrani à créer le FIPA – Festival International des Programmes audiovisuels.

1989 La Scam passe le cap des dix millions d'euros de répartition et signe de nombreux accords qui confortent sa représentativité auprès de ses partenaires professionnels. Elle signe un protocole d'accord avec le syndicat national des Radios Locales Privées ainsi qu'un contrat général avec La Sept. Elle conclut également les premiers contrats généraux avec les chaînes diffusées par les réseaux câblés (Ciné Cinéma et Planète). Au Canada, elle signe une convention avec la télévision Quatre Saisons, et en Belgique, elle conclut un accord avec Canal + TVCF. La commission des œuvres de commande institutionnelle présidée par Georges Pessis et la commission des œuvres électroniques et informatiques présidée par Patrick Morelli sont créées. Le 31 mars, l'assemblée générale extraordinaire approuve la création de deux nouveaux sièges au sein du conseil d'administration : un pour les auteurs d'œuvres de commande institutionnelle et un pour les auteurs d'œuvres électroniques et informatiques. Le 3 octobre, la première directive « Télévision sans frontières » instaure une convention de sauvegarde qui préconise la libre circulation de l'information. Adoptée par les douze pays de la CEE, elle entre en vigueur en 1991.

Sous l'impulsion de Charles Brabant, la Scam renforce sa politique culturelle en créant « Les Mardis du documentaire ». Le 17 octobre, le premier « Mardi du documentaire » offre, en collaboration avec l'Ina et la Vidéothèque de Paris, une carte blanche à Pierre Dumayet. Durant dix ans, « Les Mardis » permettent aux auteurs de rencontrer chaque semaine le public. La Scam publie un Livre Blanc pour obtenir des pouvoirs publics la reconnaissance d'un droit à rémunération pour la photocopie des œuvres graphiques.

1989-1990 La Scam signe ses premiers accords avec l'Ina relatifs à la perception de droits d'auteur à l'occasion de l'exploitation du répertoire sonore et audiovisuel.

1990-1991 Janvier à juin 1991 – Jean-Jacques Bloch, vice-président de la Scam remplace Charles Brabant à la présidence de la société, démissionnaire pour raisons professionnelles

La Scam signe le premier protocole sur le partage « intersocial » avec la SACD et la Sacem relatif aux chaînes hertziennes (Antenne 2, FR3, M6 et TF1).

1991 Juin 1991 – Guy Seligmann est élu président de la Scam

Jacques Sojcher est élu président du Comité belge de la SGDL/Scam.

La Scam crée trois prix : le prix Scam pour l'ensemble de l'œuvre institutionnelle, le prix Scam de la vidéo de création et, sous l'impulsion de Michèle Kahn présidente de la commission du répertoire de l'écrit, le Prix Scam du Livre.

La Scam signe des contrats généraux avec NRJ et Radio Nostalgie.

1992 Le 1^{er} janvier, la Scam accueille de nouveaux ayants droit : les photographes et les graphistes ; la commission des auteurs d'images fixes est créée et présidée par Roger Pic. En mai, le projet « Brouillon d'un rêve » initié par Charles Brabant et dont Gérard Follin est à l'origine du nom, voit le jour. La Scam crée les bourses « Brouillon d'un rêve », aides directes aux auteurs de documentaires de création et essais. Mises en place en 1993, elles constituent aujourd'hui encore un élément fondamental de la politique culturelle de la Scam. La Scam signe un contrat général avec la chaîne franco-allemande Arte et avec les chaînes câblées Canal Jimmy, Ciné Cinéfil, Cinés Cinémas et Planète câble. Le 19 novembre, le premier Prix 3D de la Scam est remis à l'occasion du festival Imagina.

1993 Juin 1993 – Guy Seligmann est réélu président de la Scam

La Scam franchit le cap des dix mille auteurs et perçoit vingt millions d'euros. Elle conclut un contrat général avec Canal France International (CFI). Deux nouveaux sièges sont créés au sein du conseil d'administration : un pour les auteurs journalistes occupé par Jean-Paul Garnier et un pour les auteurs d'images fixes occupé par Roger Pic.

Les premières bourses « Brouillon d'un rêve » sont décernées à des auteurs de documentaires de création et essais.

En Belgique, Frédéric Young est désigné délégué général du Comité belge de la Scam.

Il succède à Serge Young. Michel Jakar est élu président du Comité belge de la SGDL/Scam.

1994 La Scam représente plus de onze mille auteurs. Elle perçoit plus de 24 millions d'euros et en répartit plus de 20 millions. Elle renégocie pour le compte de ses auteurs, sa quote-part dans le partage câble avec les autres sociétés d'auteurs, qui passe ainsi de 4,29 % à 10,6 %. Elle signe des contrats généraux avec les radios Europe 2 et RFM ainsi qu'avec les différents canaux de Canal Horizon (Côte d'Ivoire, Sénégal et Tunisie). Le 30 juin, la nouvelle Loi belge sur le droit d'auteur et les droits voisins est votée après six années d'élaboration en partenariat avec la Délégation SACD/Scam. Cette Loi introduit dans le droit belge, la copie privée, la reprographie et la rémunération du prêt public.

1995 Juin 1995 – Jean-Marie Drot est élu président de la Scam

La loi sur la reprographie est votée. Elle institue la gestion collective en matière de reprographie. La Scam est représentée au sein du CFC qui en assure la gestion.

Le 13 octobre, dans le cadre des « Mardis du documentaire », la Scam inaugure « Les yeux et la mémoire », un cycle de projections et de débats consacré au patrimoine audiovisuel.

Le 31 octobre, elle signe le contrat avec La Cinquième, qui remplace La Cinq dont l'antenne s'est arrêtée en 1993.

1996 La Scam représente plus de treize mille auteurs et perçoit plus de trente millions d'euros. Elle signe des contrats généraux avec les radios Skyrock et RTL, ainsi qu'avec le CNRA (Conseil national des radios associatives). Elle conclut également un nouveau protocole d'accord avec l'Ina pour la mise en place d'une gestion collective des droits. Le 11 juin, la Scam rassemble l'ensemble des professionnels du documentaire et publie son « Manifeste pour le documentaire » ; elle propose aux décideurs de la télévision française une charte définissant le rôle et la place du documentaire dans l'audiovisuel français. Ce document est relayé par une campagne de quatorze affiches créées par Catherine Zask, illustrant les invitations aux soirées culturelles de la Scam.

1999–2006

La Scam s'adapte à la société de l'information

1997 juin 1997 – Jean-Marie Drot est réélu président de la Scam

La Scam se sépare financièrement, administrativement et juridiquement de la SGDL, marquant un véritable tournant dans la vie de la société. Cette « séparation de biens », pour reprendre le mot de Jean-Marie Drot, consacre l'indépendance de la Scam.

Sous l'impulsion d'Yves Courrière, administrateur, le Prix Scam du Livre est dénommé Prix Joseph Kessel.

De nombreux accords sont signés : Canal Satellite, Teva, Paris Première, Season's, Disney Channel, Télé Québec et La Chaîne Météo. La Scam confie à Sesam la perception des droits sur les supports numériques.

1998

La Scam rassemble quinze mille auteurs. Elle perçoit plus de 35 millions d'euros et en répartit 33 millions. Elle signe des contrats généraux avec plusieurs chaînes thématiques : Voyage, Mezzo, Fox Kids, Muzzik et Odyssée. Au Canada, elle conclut un protocole avec Télé Astral.

Le Prix littéraire François Billetdoux est créé en hommage à l'un des membres fondateurs. Le 1^{er} septembre, elle édite un livret traitant de « La presse sur Internet » pour la défense des droits d'auteur des journalistes.

Le 21 décembre, la Scam opère une « séparation de corps » avec la SGDL. Elle quitte l'Hôtel de Massa et s'installe au 5 avenue Vélasquez où elle ouvre « La maison des auteurs ».

1999 juin 1999 – Guy Seligmann est élu président de la Scam

Le 5 mai, la Scam organise une rencontre professionnelle sur la création salariée.

La Scam dépasse le cap des quarante millions d'euros de perceptions. Elle signe un premier accord avec le groupe de presse VNU afin de gérer les droits des journalistes, relatifs à la mise en ligne de leurs œuvres. Par ailleurs, elle conclut de nouveaux accords avec AB Sat, Canal Satellite Antilles, Canal Satellite Réunion, 13^{ème} Rue, Festival, Forum Planète, Fun TV et Histoire.

Le 14 octobre, la commission des œuvres de l'écrit présidée par Michèle Kahn, organise son premier café littéraire. Régine Deforges, Gérard de Cortanze, Catherine Fruchon-Toussaint, Jean-Baptiste Harang, Louis Monier, Dominique Rabourdin et Frédéric Richaud discutent de leurs livres avec le public.

2000

La Scam passe le cap des dix sept mille auteurs et perçoit plus de cinquante millions d'euros. Elle signe un contrat général avec l'opérateur satellitaire TPS, avec le groupe Allo Ciné TV (multithématiques cinéma) et avec les chaînes câblées Equidia, Régions, Planète 2 et Fashion TV.

Le 20 mars, la Scam participe aux Etats généraux de la création audiovisuelle au Palais de Chaillot. Réunis pour la première fois, plus de mille professionnels dressent un bilan de la création audiovisuelle en France repris dans un Livre blanc adressé aux pouvoirs publics.

2001 Juin 2001 – Guy Seligmann est réélu président de la Scam

Françoise Wolff est élue à la présidence du Comité belge de la Scam.

Le 18 juin, la commission des œuvres sonores de la Scam, présidée par Martine Kaufmann, organise la première nuit de la radio, en collaboration avec l'Ina et Radio France.

En décembre, le Prix Scam du portfolio photographique est dénommé Prix Roger Pic en hommage au grand photographe, administrateur de la Scam et militant du droit d'auteur, décédé. La Scam signe des contrats généraux avec les chaînes câblées Cuisine TV, Game On Line, KTO, TF6 et Tiji.

2002

La Scam perçoit plus de 52 millions d'euros. Elle signe des contrats généraux avec les chaînes câblées KTV, Match TV, Planète Future, Planète Thalassa, Santé Vie et Télé Melody. Les 17 et 18 janvier, la Scam organise à Beaubourg, en partenariat avec France Culture, un colloque intitulé « L'auteur aujourd'hui ». Cette rencontre tente de définir la notion d'auteur, son identité, son statut et la notion d'œuvre.

Fin janvier, les Etats généraux de la création audiovisuelle établissent un rapport pour un financement alternatif de la télévision publique intitulé « Télévision : service pub ou service public ? ».

2003

juin 2003 – Jacques Barsac est élu président de la Scam
septembre 2003 – Ange Casta est élu président de la Scam à la suite de la démission de Jacques Barsac

La Scam franchit le cap des vingt mille membres et perçoit cinquante huit millions d'euros. Le 1^{er} février, elle participe aux 2^e rencontres internationales des organisations professionnelles de la Culture pour la diversité culturelle. Le 3 avril, l'assemblée générale de la Scam rejette une proposition de réforme du barème audiovisuel. Le 20 mai, la Scam en association avec les organisations syndicales de journalistes organise « Les 1^{ères} assises de la création salariée » et pose la question du statut des créateurs salariés. En juin, suite au rejet de la proposition de réforme du barème audiovisuel présentée en avril, les membres présents à l'assemblée générale de la Scam contestent la politique de la société. Ils rejettent le rapport d'activité et n'approuvent pas les comptes de la société. Le 18 juin, la loi sur le Prêt public est votée instaurant une licence légale garantissant aux bibliothèques leur « droit de prêter » et rendant effective la rémunération des auteurs de l'écrit au titre du prêt de leurs œuvres en bibliothèques. Le 18 septembre, le Conseil d'administration rejette la proposition de Jacques Barsac visant à retirer la confiance et la délégation de classement à la commission télévision en raison de dérives constatées par une étude sur le classement des œuvres déterminant les droits perçus par les auteurs. Jacques Barsac démissionne suite au vote d'une résolution différente proposant que la confiance à la commission des œuvres audiovisuelles ne lui soit retirée qu'après l'avoir entendue selon le principe du contradictoire. Le 24 septembre, Ange Casta, nouvellement élu président de la Scam, s'adresse à l'ensemble des auteurs pour leur faire part d'orientations nouvelles devant déboucher sur un nouveau mode de répartition des droits, sur un élargissement des modalités de vote à l'ensemble des membres et sur l'affirmation des valeurs de création et de culture par un renforcement de l'action culturelle. Le 3 octobre, les assemblées générales exceptionnelles approuvent à une très large majorité les budgets de l'action sociale et de l'action culturelle qui avaient été suspendus à la suite de l'assemblée générale du 4 juin. Le 28 novembre, devant la pression des groupes de presse et de communication pour obtenir une modification dangereuse du Code de la Propriété Intellectuelle, la Scam se mobilise avec les organisations syndicales de journalistes autour des « 2^{es} assises sur la création salariée ».

2004

Le 22 mars, après une consultation de l'ensemble des membres, une importante réforme des statuts permet aux auteurs de voter par correspondance et par voie électronique. La Scam est la première société d'auteurs française à mettre en place le vote par Internet. Les nouveaux contrats marquent l'entrée définitive dans l'ère du numérique. Les fournisseurs d'accès à Internet (AOL, Club Internet et Yahoo) signent des contrats pour l'utilisation en flux continu sur leur site, des œuvres du répertoire des sociétés d'auteurs. La Scam conclut également des contrats généraux avec l'opérateur satellitaire Le Sat et avec les chaînes câblées Pink TV, Tifou, LCP (La Chaîne Parlementaire) et Public Sénat.

2005

juin 2005 – Ange Casta est réélu président de la Scam

La Scam regroupe plus de vingt-deux mille auteurs. Elle perçoit plus de 59 millions d'euros et répartit près de 54 millions d'euros.

La Scam, aux côtés de la coalition pour la diversité culturelle, poursuit le combat pour que la proposition de directive Bolkestein sur la libéralisation des services ne porte pas atteinte à la Culture et aux droits des auteurs.

Le 1^{er} juin, après quinze mois d'études menées par Robert Bober, Patrick Benquet et Ange Casta et six cents amendements, le nouveau mode de répartition des œuvres audiovisuelles proposé par le conseil d'administration est adopté par l'assemblée générale de la Scam. Elle approuve également la création des « Etoiles de la Scam » qui distinguent annuellement trente œuvres exceptionnelles.

Le 20 octobre, la Scam soutient avec force le projet de convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adopté par l'Unesco.

Elle signe un protocole d'accord avec le SPI et l'USPA pour la perception des droits d'édition vidéographique. La SDRM conclut un avenant avec le SEV pour l'exploitation en DVD des œuvres documentaires inscrites au répertoire de la Scam.

Elle signe un contrat général avec le fournisseur d'accès Free.

2006

La Scam participe activement au débat parlementaire sur le projet de loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. Elle milite pour la suppression de certains amendements dangereux pour le droit d'auteur, notamment contre la licence globale légalisant les échanges de fichiers d'œuvres protégées sur Internet. Le 3 mai, les quinze premières « Etoiles de la Scam » sont attribuées, accompagnées d'une dotation de 4000 euros, enrichissant ainsi 25 années de Prix et d'action culturelle.

Aujourd'hui, la Scam regroupe plus de 22 000 auteurs et perçoit près de 60 millions d'euros. Elle a conclu plusieurs centaines de contrats de représentation. Plus de 300 000 œuvres audiovisuelles sont inscrites à son répertoire. Son budget de fonctionnement est de 8 millions d'euros et elle compte soixante dix salariés. La Scam consacre 1,5 million d'euros à son action culturelle et 360 000 euros à son action sociale.

Président:
Ange Casta
Délégué général:
Laurent Duvillier

Scam France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam Belgique
Rue du Prince Royal 87
1050 Bruxelles
(2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam Canada
4446 Bd Saint Laurent
bureau 202
Montréal H2W 1Z5
(1) 514 738 88 77
schlittler@scam.ca
www.scam.ca